

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°755- ÉDITION DU 6 FEVRIER 2026



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions féminines
- Organisation des Compétitions
- Football Animation
- Finance
- CDIF
- Organisation des coupes
- Terrains et installations sportives
- FMI
- Futsal



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSport



Gourman'Dit
RÉCEPTION



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 02 FEVRIER 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - C. Macina - JF. Budet

Assiste : E. Kont

Excusés : J. Garcia Dantas - M. Bailliez - R. Dati - J. Letellier

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





EVOCATIONS

RAS

RESERVES

DOSSIER MENUCOURT AS

Objet : Match 53523069 du 01/02/2026 U16 D3 Gr B BRUYERES BERNES USM 21 / MENUCOURT AS 21

Réserve formulée par l'équipe de **MENUCOURT AS 21** et confirmée par message du 01/02/2026 au motif que les joueurs :

- **Cameron D. licence n° 2547800749**
- **Soan S. licence n° 2548430847**
- **Maxence M. licence n° 2547976796**
- **Nathan C. licence n° 2548431001**
- **Ilyes A. licence n° 2548056056**
- **Maxendre N. licence n° 9602495983**
- **Tyron C. licence n° 9603573503**

sont détenteurs d'une licence frappée du cachet mutation, ce qui dépasserait le nombre de mutés autorisés.

Il est utile de rappeler que le club de **BRUYERES BERNES USM** a obtenu le droit d'un muté supplémentaire affecté à la catégorie U16, attribution relatée dans le Procès-Verbal de la **Commission Départementale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations** du 11 septembre dernier. Cela porte le nombre de mutés autorisés à 5.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée, **5 joueurs sont effectivement mutés** et inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, dont 1 hors période.

- Cameron D. licence n° 2547800749 muté jusqu'au 05/07/2026.
- Soan S. licence n° 2548430847 muté jusqu'au 07/07/2026.
- Maxence M. licence n° 2547976796 **fin de mutation** le 14/09/2025
- Nathan C. licence n° 2548431001 **fin de mutation** le 24/09/2025
- Ilyes A. licence n° 2548056056 muté jusqu'au 06/07/2026
- Maxendre N. licence n° 9602495983 muté hors période jusqu'au 14/09/2026
- Tyron C. licence n° 9603573503 muté jusqu'au 05/07/2026

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

MENUCOURT AS : DÉBIT 43,50€



RÉCLAMATION

RAS

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine séance : lundi 09/02/2026 à 14h.





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 03 février 2026

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ENGAGEMENT D'EQUIPES

U15F, U18F et Séniors F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

U18F

Le 07/02/2026 de 14h30 à 17h00

Futsal

Gymnase Christian Dusfresne

27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Équipe de 5 joueuses + 3 remplaçantes

Clubs concernés : EBM, Ecoen, Adamois, Gonesse, Fosses.

Protèges tibias obligatoires

Crampons interdits Ces rencontres ne sont pas prises en compte dans le critérium à 8





COURRIERS DES CLUBS

ENT BEAUMONT-MOURS

U15F – poule B

Mail du : 02/02/26

La commission n'approuve pas l'horaire demandé pour le report de ce match, dès lors que la plage horaire assignée à la catégorie U15F n'est pas utilisée complètement ; rappel coup d'envoi possible entre 14h30 et 17h00.

La plage horaire de 9h30 à 11h00 est attribuée au foot animation pour les garçons et filles.

Ce qu'il faut faire dans ce cas en priorité :

- 1) Inverser la rencontre
- 2) Demander le changement d'horaire en respectant la plage horaire attribuée à la catégorie
- 3) Demander un changement de date avec ou sans changement d'horaire ou lieu

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

RAS

1^{ier} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2^{ième} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH JOUES AVANT FORFAIT AVISE

RAS

RESULTATS FEUILLES DE MATCHS

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES







ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE					
Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous					
Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli. La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi. NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie. Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2. Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critères à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critères à 11 (U15F et U18F) Assurez-vous d'un minimum de 5 joueuses de la catégorie pour les plateaux à 5 (U11F, U13F)					
U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00 U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00 Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30					
CLUB					
Stade					
Surface		Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				Téléphone	
	Nbr d'équipe(s)	Responsable	Diplôme	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F à 8					
U11F à 5	1				
U13F à 8					
U13F à 5	1				
U15F à 8					
U15F à 11					
U18F à 8					
U18F à 11					
Senior F à 8					
	ALTERNANCE		INFORMATIONS		
U11F à 8					
U11F à 5					
U13F à 8					
U13F à 5					
U15F à 8					
U15F à 11					
U18F à 8					
U18F à 11					
Cette année, toutes les équipes à 8 d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.					
Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine					



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 03 février 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

Engagements d'équipe

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 2 :	15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU
FESTIVAL U9F :	Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U7F – five (annulé)
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U7F - Five
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F – FRANCONVILLE FC
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire)
PLATEAU 3 :	14 février 2026 –U9F - AJED





PLATEAU 6 : 28 mars 2026- U9F
FESTIVAL U9F : Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 6 : 11 avril 2026 – U7F
FESTIVAL U9F : Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 7 : 30 mai 2026 – U7F

INFORMATIONS

Suite à la fermeture des terrains par le DVOF le samedi 22 novembre 2025 les rencontres U9F est reporté :
U9F : Plateau 3 : reporté le samedi 14 février 2026 à AJED

EXEPTIONELEMENT :

Le plateau U9F du 14 février 2026 de AJED est déplacé en salle à St PRIX ES

Heure : 9h30

Gymnase Christian Dufresne

29 rue Pasteur et Victor Hugo

95390, St Prix

Crampons interdits

Tennis ou chaussures futsal propres

Protèges tibias obligatoires

Clubs concernés : EBM, Franconville FC, Gonesse RC, Taverny COSMO, AJED, Fosses UF.

Vous pouvez utiliser vos feuilles de présence pré-remplies pour AJED

COURRIERS DES CLUBS

RAS

FESTIVAL U9F

Samedi 07 février 2026

Uniquement pour les clubs engagés et présents sur les plateaux U9F avec une ou des équipes

2^{ème} tour FESTIVAL: FIVE

Street foot en salle

200, chaussée Jules César

95250, Beauchamp

Rappel : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez

Crampons interdits, protèges tibias obligatoires

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

07/02/26

CERGY-PONTOISE FC 2

U11F poule C

Mail du 26/01/26

Journée 1, Match 55383410 du 31/01/2026 reçoit TAVERNY COSMO 1

Nouvelle date : 07/02/26

Motif : effectif insuffisant à Cergy-Pontoise FC2 le 31/01/26

Commission féminine



Accord des 2 clubs et de la commission

Accord des 2 clubs et de la commission

1^{er} appel le 03/02/06 feuille de match

3^{ème} appel le 03/02/26 copie feuille de présence

AMENDES



RAS

DEMI-FINALE CHALLENGE U11F

Demi-finale le 21 mars 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson , Beaumont/Oise

- 1) Ent BEAUMONT-MOURS 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) ENT SSG-SOISY 1

CENTRE 2 :

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

- 1) HERBLAY ES 1 Club recevant
- 2) AJED 1
- 3) CERGY-PONTOISE FC 1

CENTRE 3 :

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

- 1) ENT MERY-MERIEL FC 1 Club recevant
- 2) MONTMORENCY FC 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1

CENTRE 4 :

Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

- 1) ERMONT AMS 1 Club recevant
- 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1
- 3) GONESSE RC 1

DEMI-FINALE FESTIVAL U13F

Demi-finale le 14 février 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil

- 1) Ent ARGENTEUILLAISE 1 Club recevant
- 2) ERMONT AMS 1
- 3) BOUFFEMONT AC 1
- 4) ERMONT AMS 2

CENTRE 2 :

Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

- 1) TAVERNY COSMO 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) SARCELLES AAS 2
- 4) ST BRICE FC 1

CENTRE 3 :

Stade des Maradas, 6 passage du Lycée, Cergy Pontoise

- 1) CERGY-PONTOISE FC 2 Club recevant
- 2) ESSG/SOISY 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1
- 4) VAFF-GROSLAY 1





CENTRE 4 :

Complx sportif Christian Dusfresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

- 1) ST PRIX ES 1 Club recevant
- 2) GONESSE RC 1
- 3) ENT BEAUMONT-MOURS 1



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 03 FEVRIER 2026

Présents : Mme Sylvestre – MM Podan Mavounzy (Président) Pézière

Assistent : Mme Baudry – M. Macina (Comité de Direction)

Excusé : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.





Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Approuvé à l'unanimité.

RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

Sanction pour les clubs en infraction :

-Perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de championnat programmées jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Foot Entreprise, Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional et / ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction sportive est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

CDM D2 Poule A

Match n° 53524547

AJED/EAUBONNE FOOT CSM DU 01/02/2026

EAUBONNE FOOT CSM : 1 point de pénalité

ANCIENS D2 Poule B

Match n° 53525092

FRANCONVILLE FC/EAUBONNE FOOT CSM du 01/02/2026

EAUBONNE FOOT CSM : 1 point de pénalité

SENIORS D2 Poule A

Match n° 53526419

EAUBONNE FOOT CSM/JOUY LE MOUTIER FC du 01/02/2026

EAUBONNE FOOT CSM : 1 point de pénalité

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567470

BEAUCHAMP AS/EAUBONNE FOOT CSM du 01/02/2026

EAUBONNE FOOT CSM : 1 point de pénalité

SENIORS D3 Poule A

Match n° 53567209

COURDIMANCHE AS/PERSAN 03 US du 01/02/2026

PERSAN 03 US : 1 point de pénalité

SENIORS D1

Match n° 54551957

PERSAN 03 US/COSMO TAVERNY du 01/02/2026

PERSAN 03 US : 1 point de pénalité

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567473

GROSLAY FC/PIERRELAYE FC du 01/02/2026

PIERRELAYE FC : 1 point de pénalité

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556195

PIERRELAYE FC/PRESLES FC





PIERRELAYE FC : 1 point de pénalité

ANCIENS D2 Poule B

Match n° 53525091

GONESSE RC COURDIMANCHE AS du 01/02/2026

GONESSE RC : 1 point de pénalité

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526550

GONESSE RC/GARGES FCM du 01/02/2026

GONESSE RC : 1 point de pénalité

CRITERIUM VETERANS + 45 Ans Poule B

Match n° 54224275

BEAUCHAMP AS/GONESSE RC du 01/02/2026

GONESSE RC / 1 point de pénalité

SENIORS D1

Match n° 54551961

OSNY FC/GONESSE RC du 01/02/2026

GONESSE : 1 point de pénalité

**RETOUR CION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS
ENT ENTRAINEUR DE FOOTBALL DU 06/01/2026**

MONTMORENCY FC

U16 D1 (CFI – U14-U19 certifié)

En application de l'article 11.3.7 du RSG de la Ligue de Paris,

La Commission décide de faire application de la sanction sportive telle que prévue à l'article 11.35 du RSG de la LPIFF.

(Retrait de 1 point par match disputé après expiration du délai de 60 jours à compter du lendemain du premier match de championnat.

Match n° 53522487

FRANCONVILLE FC/MONTMORENCY FC du 16/11/2025

-1 Point

Match n° 53522500

ENT. SSG/MONTMORENCY FC du 30/11/2025

-1 Point

Match n° 53522503

MONTMORENCY FC /ASSOA du 07/12/2025

-1 Point

Match n° 53522513

MONTMORENCY FC/COSMO TAVERNY du 14/12/2025

-1 Point





CONVOCATION CLUB

La Commission a convoqué le 03/02/2026 à 18 heures :

MONTSOULT BAILLET US :

-Monsieur le Président ou son Représentant

PUISEUX LOUVRES :

-Monsieur le Président ou son Représentant

Motif : Match MONTSOULT BAILLET US/PUISEUX LOUVRES FC – U14 D5 Poule D du 29/11/2026

La Commission regrette l'absence non excusée de ces 2 clubs.

Amende pour absence non excusée d'une personne devant une Commission : 20 euros pour les 2 clubs

CONVOCATION CLUB

La Commission à convoquée le 03 février 2026 à 18 heures 30 :

MAGNY EN VEXIN FC :

-Monsieur le Président ou son Représentant

Motif : non envoi des feuilles de matches Seniors D4 Poule A

Après audition, un rappel à été fait concernant l'envoi des feuilles des matchs ainsi que la procédure concernant les résultats.

REMERCIEMENTS ARBITRES

-Monsieur B. Issaé
-Monsieur N. S.Ali
-Monsieur R.Alexandre

COURRIERS CLUBS

ECOUEN FC

Demande modification match FootClubs du 30/01/2025

Demande de reporter le match ECOUEN FC/ST PRIX ES Critérium VETERANS + 55 Ans du 15/02/2026 au 08/03/2026

La rencontre ne peut être reportée à la date demandée, celui-ci est maintenu à la date officielle (15/02/2026)

Motif : pas d'arrêté municipal.

Art. 10.4 du RS

10.4 – Si le terrain (ou la salle) du club recevant n'est pas disponible à une date inscrite au calendrier général (exception faite des dates de matchs remis), le club concerné doit en informer la Commission compétente au moins 10 jours avant la date de la rencontre. Une attestation de l'Autorité en charge de la gestion des installations devra être jointe. La Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition. L'indisponibilité du terrain liée à son impraticabilité pour cause d'intempéries reste régie par les dispositions de l'article 20.6 du présent Règlement.





CHANGEMENTS D'HORAIRE

ENT.BEAUMONT MOURS

Mail du 02/02/2026

U14 D3 Poule A

Match n° 53520935

ENT.BEAUMONT MOURS/MARCOUVILLE CITY CP du 07/02/2026

Nouvel horaire : 15h30**Motif : Gestion des terrains**

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires.

ENT.BEAUMONT MOURS

Mail du 02/02/2026

U15 D2 Poule A

Match n° 54606497

ENT.BEAUMONT MOURS/CHAUMONTEL LUZARCHES du 07/02/2026

Nouvel horaire : 13h00**Motif : Gestion des terrains**

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires.

MATCH PERDU PAR PENALITE

ARGENTEUIL FC

U16 D2 Poule B

Match n° 53558123

ARGENTEUIL FC/MERY MERIEL FC du 01/02/2026

ARGENTEUIL FC : 0 but -1pt**MERY MERIEL FC : 0 but 3pts****Motif : non mise à disposition d'un arbitre (Art.40.1 du RS)**

SARCELLES AAS

U16 D2 Poule A

Match n° 53552676

SARCELLES AAS/ENT.ROISSY THILLAY

SARCELLES AAS : 0 but 0pt**ENT.ROISSY THILLAY : 0 but 3pts****Motif : Absence des maillots réglementaires du club et impossibilité de fournir un autre jeu de maillots.****Art.40.2 du RS**

40.2 – La perte d'un match pour erreur administrative entraîne l'attribution de 0 point et l'annulation des buts éventuellement marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des trois points du match et conserve les buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la rencontre. La perte du match pour erreur administrative est prononcée dans les cas suivants :

- L'absence des équipements sportifs tels que définis à l'article 16 du présent règlement





MODIFICATION DE RESULTAT

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672864

CHAUMONTEL LUZARCHES AS/PORT.PERSAN du 01/02/2026

Erreur de résultat sur la FMI :

À la suite des mails des 2 clubs, résultat rectifié par le secrétariat :

CHAUMONTEL LUZARCHES : 2 buts 1pt

PORT.PERSAN : 2 buts 1pts

Accord de la Commission

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ANCIENS D2 Poule B

Match n° 53525114

ST PRIX ES/COURDIMANCHE AS du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : indisponibilité des installations le 15/03/2026

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672878

ST PRIX ES/SURVILLIER AVENIR du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : indisponibilité des installations le 15/03/2026

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525360

VEXIN AS/ORVILLOISE AS du 01/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525356

EZANVILLE ECOUEN US/DOMONT FC du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525359

VALLEE DU SAUSSERON ES/ADAMOIS OL du 01/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 54224445

AUVERS ENNERY FC/JOUY LE MOUTIER du 08/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal





ANCIENS D3 Poule C

Match n° 54224434

ACADEMIE ERMONT CL/JOUY LE MOUTIER FC du 25/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : match remis par la CDPME

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 54224428

AUVERS ENNERY FC/CHAMPAGNE SFC du 18/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 54224442

AUVERS ENNERY FC/MONTMORENCY FC du 01/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

CRITERIUM VETERANS + 45 ANS

CRITERIUM VETERANS + 45 Ans Poule C

Match n° 54136068

VAUXOISE ES/VIARMES ASNIERES OL du 01/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Arrêté municipal

CRITERIUM VETERANS + 55 ANS

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule A

Match n° 54137937

ST PRIX ES/ERAGNY AS FC du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : indisponibilité des installations le 15/03/2026

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule B

Match n° 54138291

ST PRIX ES/ERAGNY AS FC du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : indisponibilité des installations le 15/03/2026

CRITERIUM VETERANS + 55 ANS Poule C

Match n° 54442395

CHAMPAGNE SFC/MAGNY EN VEXIN FC du 01/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Gestion des terrains

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule C

Match n° 54442391

CHAMPAGNE SFC/LE PECQ US du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Gestion des terrains





CDM

CDM D 1

Match n° 54135069

THILLAY ESM/ADAMOIS OL du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

CDM D1

Match n° 54135071

MENUCOURT AS/MACCABI SARCELLES du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : horaires

SENIORS

SENIORS D1

Match n° 54551928

PERSAN 03 US/ECOUEN FC du 21/12/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Terrain indisponible

SENIORS D2 Poule A

Match n° 53526420

MARLY LA VILLE ES/ARGENTEUIL FC du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D3 Poule A

Match n° 53567206

BOUFFEMONT ACF/ECOUEN FC du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D3 Poule A

Match n° 53567210

EZANVILLE ECOUEN US/PUISEUX LOUVRES du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567469

DOMONT FC/ST PRIX ES du 01/02/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : match remis par la CDPME

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567480

AUVERS ENNERY FC/EAUBONNE FOOT CSM du 08/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal





SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610540

PIERRELAYE FC/COURDIMANCHE AS du 01/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : terrain impraticable

SENIORS D4 Poule B

Match n° 54556200

PRESLES FC/ERAGNY AS FC du 08/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557661

ST PRIX ES/MONTMAGNY FC du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : indisponibilité des installations le 15/03/2026

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556197

VEXIN AS/BEAUCHAMP AS du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556199

AUVERS ENNERY FC/CERGY PONTOISE FC du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

U18

U18 D2 Poule A

Match n° 53551196

MARLY LA VILLES ES/BEAUCHAMP AS du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

U18 D3 Poule B

Match n° 54935533

VIARMES ASNIERES OL/DEUIL ENGHEN FC du 01/02/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Terrain impraticable

U18 D3 Poule C

Match n° 54792582

AUVERS ENNERY FC/VEXIN AS du 18/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal





U16

U16 D2 Poule B

Match n° 53558140

ST PRIX ES/OSNY FC du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : indisponibilité des installations le 15/03/2026

U16 D2 Poule B

Match n° 53558125

ARGENTEUIL RC/JOUY LE MOUTIER FC du 01/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Match remis par la CDPME

U16 D4

Match n° 53523023

VEXIN AS/DEUIL ENGHEN FC du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

U16 D4

Match n° 54849399

VALLEE DUS SAUSSERON ES/ARNOUVILLE AS du 14/12/2025

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

U16 D4

Match n° 54849426

AUVERS ENNERY FC/VALLEE DU SAUSSERON ES du 08/02/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

Motif : Arrêté municipal

**1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION
DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE**

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557644

CHAUMONTEL LUZARCHES AS/NEUVILLE SUR OISE du 25/01/2026

U14D3 Poule A

Match n° 53520930

MARCOUVILLE CITY CP/ST PRIX ES du 24/01/2026

U14 D3 Poule B

Match n° 53521015

ARGENTEUIL FC/CERGY PONTOISE FC du 17/01/2026

U14 D4 Poule A

Match n° 53521200

ST BRICE FC/SARCELLES AAS du 24/01/2026



**U14 D4 Poule B**

Match n° 53572163

GOUSSAINVILLE FC/ERAGNY FC AS du 24/01/2026

AMENDES**1ER FORFAIT AVEC AMENDE****MARCOUVILLE CITY CP****SENIORS D4 Poule B**

Match n° 54557209

GARGES FCM/MARCOUVILLE CITY CP du 01/02/2026

GARGES FCM : 5 buts 3pts**MARCOUVILLE CITY CP :** 0 but -1pt**Amende : 30 euros****MONTMORENCY FC****CDM D2**

Match n° 53524543

MONTMORENCY FC/AJED du 01/02/2026

MONTMORENCY FC : 0 but -1pt**AJED :** 5 buts 3pts**Amende : 30 euros****ACADEMIE ERMONT CL****ANCIENS D3 Poule C**

Match n° 54224444

ST BRICE FC/ACADEMIE ERMONT CL du 01/02/2023

ST BRICE FC : 5 buts 3pts**ACADEMIE ERMONT CL :** 0 but -1pt**Amende : 30 euros****FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES****MERY MERIEL FC****CRITERIUM VETERANS + 55 Ans**

Match n° 54137918

MERY MERIEL FC/CHEMINOTS DE L'OUEST du 25/01/2026

Manque numéro du match**Amende : 10 euros**

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

M. PODAN MAVOUNZY





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 2 FEVRIER 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Le Nagard – M Joseph – M Rabia – M Sénécail

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

AJED : Mail du 29 01 26

Pris note de votre absence sur le centre du plateau U6/U7 à SOISY AM FC le 31/01/26

AJED : Mail du 29 01 26

Pris note de votre demande de remboursement des goûters. Comme déjà répondu dans le PV du 22/12/25, le remboursement des goûters ne concerne que les plateaux U6/U7 comme indiqué dans l'information ci-dessous.

AJED : Mail du 02 02 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 07/02/26

ARGENTEUIL FC : Mail du 02 02 26

Pris note de la modification d'adresse pour le centre du plateau U9 du 07/02/26, soit : Stade Alain Mimoun – 15, Bd Héloïse à ARGENTEUIL.

BELLOU ST MARTIN ASC : Mail du 30 01 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur match n° 55397644 – critérium U12 série 2 poule J du 31/01/25 vs ST BRICE FC

BELLOU ST MARTIN ASC : Mail du 30 01 26

Pris note du forfait général de votre équipe 2 sur critérium U12 série 2 poule J.

BELLOU ST MARTIN ASC : Mail du 28 01 26

Pris note de la facture d'achat des goûters relatif au centre du plateau U6/U7 du 17/01/26. La commission transmet au service comptable du DVOF pour remboursement sur votre compte club.

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 02 02 26

Pris note de votre réponse à l'appel de feuille de match de critérium U13 série 1



**DOMONT FC : Mail du 02 02 26**

Pris note du problème rencontré avec FMI sur match critérium U12 série 1 du 31/01/26 vs VIARMES ASNIERES OL. La commission a bien réceptionné la FM papier

ECOUEN FC : Mail du 02 02 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 07/02/26

EZANVILLE US : Mail du 29 01 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal. La commission transfère le centre du plateau sur les installations de GROSLAY FC suite à leur proposition.

EZANVILLE US : Mail du 29 01 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du Festival Foot U13. La commission transfère le centre sur les installations de VILLIERS FC.

FOSSES UF : Mail du 29 01 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 le 31/01/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement et de ce fait ne peut le déplacer.

MERY MERIEL FC : Mail du 02 02 26

Pris note du problème rencontré avec FMI (pas d'identifiant club visiteur) à sur match critérium U12 Avenir poule B du 31/01/26 vs GONESSE RC La commission a bien réceptionné la FM papier

MONTIGNY FC : Mail du 31 01 26

Pris note du problème rencontré avec FMI (absence de la rencontre) sur match critérium U10 série 3 poule C du 31/01/26 vs VILLIERS FC. La commission a bien réceptionné la FM papier

NEUVILLE AS : Mail du 02 02 26

Pris note de votre remarque concernant la rencontre de critérium U11 série 1 poule A. La commission regrette ce désagrément mais il y a dû avoir un bug car le secrétariat avait bien modifié l'horaire des rencontres de critères (celles-ci n'étant pas ponctuelles mais pour toute la fin de saison) suite mail du club de SARCELLES AAS du 26/01.

NEUVILLE AS : Mail du 03 02 26

Pris note de votre demande de modification ponctuelle d'horaire du match de critérium U11 suite à la tenue d'un centre du plateau U9 le 07/02/26. La commission transmet au secrétariat pour correction de l'horaire

OSNY FC : Mail du 29 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U12 et U12 Avenir à domicile. LA commission transmet au secrétariat pour correction du calendrier

OSNY FC : Mail du 02 02 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 07/02/26

PERSAN US : Mail du 01 02 26

Pris note de votre demande de modification du score. La commission transmet au secrétariat pour correction.

ROISSY US : Mail du 30 01 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 sur match n° 55395542 – critérium U13 série 1 poule A du 31/01/25 à BELLOY ST MARTIN ASC

SARCELLES AAS : Mail du 02 02 26

Pris note du problème rencontré avec FMI (pas d'identifiant club visiteur) sur match critérium U12 série 3 poule C du 31/01/26 vs FOSSES UF. La commission a bien réceptionné la FM papier

STL EU FC : Mail du 02 02 26

Pris note du problème rencontré avec FMI (oubli des codes d'accès du club visiteur) sur match critérium U11 série 3 poule C du 31/01/26 vs MONTMAGNY FC 4. La commission a bien réceptionné la FM papier





VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 30 01 26

Pris note la fermeture de vos installations par arrêté municipal.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 24 01 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55378988 & n° 55379122 – critérium U11 série 2 poules C & D du 24/01/25 à MAGNY FC

RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison.

RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée

IMPORTANT - PLATEAUX U6/U7 – U8 & U9

La commission informe les clubs que les centres des plateaux jusqu'au 21 Février 2026, sont visibles dans FAL ou sur le site du DVOF.

Les clubs qui ne pourraient recevoir un centre sont priés d'avertir la commission au plus vite afin de pouvoir effectuer les modifications en amont.

La commission rappelle également aux clubs, afin d'éviter des déplacements inutiles, de bien vérifier leur destinations le vendredi à 14h00 car des modifications ou annulations peuvent avoir lieu jusqu'à cette date





COUPE DU COMITE U12

3^{ème} Tour du Samedi 7 Février 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS

Début de la Jonglerie : 13h30 (obligatoire avant les rencontres)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 4^{ème} tour prévu le 28 Mars 2026

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour ont été envoyés via la messagerie officielle des clubs.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 9 Février 2026 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction (par mail ou dépôt au secrétariat – aucun envoi par voie postale)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas d'appel de feuilles, de réclamation ou convocation sous peine de disqualification. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Centre 1 ADAMOIS OL	Centre 2 ERAGNY FC	Centre 3 ROISSY US	Centre 4 SARCELLES AAS
St Ouen AS 1	Gonesse RC 2	Roissy US 1	Cergy Pontoise FC 2
Eaubonne CSM 1	Persan US 1	Goussainville FC 1	St Leu FC 1
Argenteuil RC 1	Ermont AMS 1	Marly ES 1	Sarcelles AAS 3
Adamois Ol 1	Eragny FC 1	Cormeillais ACS 1	Entente SSG 1

Centre 5 CERGY FC	Centre 6 VILLIERS FC	Centre 7 VAUREAL FCM	Centre 8 HERBLAY ES
Bezons USO 1	Villiers FC 1	Champagne SFC 1	Gonesse RC 1
Sarcelles AAS 1	Osny FC 1	Montmagny FC 1	St Brice FC 1
Cergy Pontoise FC 1	Ezanville US 1	Vaurel FCM 1	Thillay Esm 1
Menucourt AS 1	Cormeillais ACS 2	Sarcelles AAS 2	Herblay ES 1





FESTIVAL FOOT U13

2^{ème} Tour du Samedi 7 Février 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS

Début de la Jonglerie : 13h30 (obligatoire avant les rencontres)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre seront qualifiés pour la Finale Départementale du 28 Mars 2026

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour ont été envoyés via la messagerie officielle des clubs.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 9 Février 2026 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction (par mail ou dépôt au secrétariat - aucun envoi par voie postale)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas d'appel de feuilles, de réclamation ou convocation sous peine de disqualification. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Centre 1	ST PRIX ES	Centre 2	SOISY AM FC	Centre 3	ENTENTE SSG	Centre 4	ST BRICE FC
ST PRIX ES 1		FRANCONVILLE FC 1		CORMEILLAIS ACS 1		ST BRICE FC 2	
BEAUCHAMP AS 1		SOISY AM FC 1		GARGES FCM 1		ST LEU FC 3	
CERGY PONTOISE FC 2		EZANVILLE US 1		GOUSAINVILLE FC 1		VIARMES ASNIERES OL 1	
CERGY PONTOISE FC 5		PARMAIN AC 1		ENTENTE SSG 1		ARGENTEUIL RC 3	

Centre 5	COSMO TAVERNY	Centre 6	MERY MERIEL FC	Centre 7	BELLOU ST MARTIN AS	Centre 8	PERSAN US
VILLIERS FC 2		ARGENTEUIL RC 1		BELLOU ST MARTIN ASC 1		PERSAN US 1	
VILLIERS FC 1		ARGENTEUIL RC 2		CHAUMONTEL LUZ. 2		ADAMOIS OL 1	
MONTMORENCY FC 2		MERY MERIEL FC 1		JOUY FC 2		VILLIERS FC 3	
COSMO TAVERNY 2		PIERERLAYE FC 1		ERMONT ACF 1		BEZONS USO 2	

Centre 9	MONTIGNY FC	Centre 10	MONTMORENCY FC	Centre 11	ST OUEN AS	Centre 12	GARGES FCM
MONTIGNY FC 2		SARCELLES AAS 1		HERBLAY ES 2		VAUREAL FCM 2	
HERBLAY ES 1		SARCELLES AAS 2		MAGNY FC 1		ENT. BEAUMONT MOURS 2	
OSNY FC 2		JOUY FC 1		BEZONS USO 1		COSMO TAVERNY 1	
CERGY PONTOISE FC 1		MONTMORENCY FC 1		ST OUEN AS 2		GARGES FCM 2	

Centre 13	ERMONT ACF	Centre 14	BEAUCHAMP AS	Centre 15	ST. BEAUMONT MOU	Centre 16	OSNY FC
ERMONT ACF 2		ERMONT AMS 1		ENTENTE SSG 3		PERSAN US 2	
ERAGNY FC 1		BEAUCHAMP AS 2		ENTENTE SSG 2		VIARMES ASNIERES OL 2	
MENUCOURT AS 1		ARGENTEUIL FC 1		ENT. BEAUMONT MOURS 1		SARCELLES AAS 3	
VAUREAL FCM 1		ST OUEN AS 1		ST PRIX ES 2		OSNY FC 1	





CHALLENGES U10 & U11

2^{ème} Tour du Samedi du 14 Février 2026

Début de la Jonglerie : 9h30 (obligatoire avant les rencontres). **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

Début des rencontres : 10h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 11 Avril 2026.

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 10 Février 2026.

Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le **LUNDI 23 Février 2026 à 16 Heures** dernier délai sous peine de sanction (envoi par mail ou dépôt au secrétariat du DVOF – aucun envoi par voie postale)

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation, conformément à l'article 6 du Règlement des Challenges U10 & U11

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)





Challenge U10

Centre 1 Goussainville FC 1	Centre 2 Argenteuil FC 1	Centre 3 Beaumont-Mours ENT 1	Centre 4 Cergy-Pontoise FC 1
Ermont AmS 3	Herblay ES 1	VilliersFC 2	Soisy AM FC 2
Viarmes-Asnières OL 1	Montmagny FC 2	Le Thillay ESM 1	Eragny FC 2
Montmagny FC 1	Argenteuil FC 1	Neuville AS 2	Cergy-Pontoise FC 1
Goussainville FC 1	Argenteuil FC 2	Beaumont-Mours ENT 1	Cergy-Pontoise FC 4
Centre 5 Ecoen FC 2	Centre 6 St Prix ES 1	Centre 7 Jouy FC 1	Centre 8 Franconville FC 1
Garges FCM 1	Vauréal FCM 1	Gonesse RC 1	Montmorency FC 1
Villiers FC 1	St Prix ES 1	Jouy FC 1	Sarcelles AAS 4
Ecoen FC 2	Goussainville FC 2	Ecoen FC 3	Franconville FC 1
Soisy AM FC 1	Bezons USO 1	Marcouville City CPA 1	Franconville FC 3
Centre 9 RC Argenteuil 1	Centre 10 Entente SSG 1	Centre 11 St Leu FC 2	Centre 12 Méry-Mériel FC 1
Osny FC 3	Pierrelaye FC 1	Argenteuil FC 3	Franconville FC 2
Adamois OL 1	Ermont ACF 2	St Leu FC 2	Champagne SFC 1
RC Argenteuil 3	St Brice FC 2	Ermont AmS 2	Méry-Mériel FC 1
RC Argenteuil 1	Entente SSG 1	Marcouville City CPA 2	Courdimanche AS 1
Centre 13 Pontoisienne JS 1	Centre 14 Marly ES 1	Centre 15 Sarcelles AAS 1	Centre 16 Arnouville FAS 1
Pontoisienne JS 1	Marly ES 1	Persan US 1	Arnouville FAS 1
RC Argenteuil 2	AJED 1	Groslay FC 1	Fosses FU 2
Eragny FC 1	St Brice FC 1	Sarcelles AAS 1	Garges FCM 3
Vexin As 1	St Brice FC 3	Sarcelles AAS 2	Cergy-Pontoise FC 2

Challenge U11

Centre 1 Ermont ACF 1	Centre 2 Villiers FC 1	Centre 3 Persan US 1	Centre 4 Champagne SFC 1
Soisy AM FC 2	Villiers FC 1	Sarcelles AAS 1	Ecoen FC 1
Herblay ES 2	Villiers FC 3	Sarcelles AAS 3	Champagne SFC 1
Argenteuil FC 1	St Brice FC 2	Argenteuil FC 4	Sarcelles AAS 2
Ermont ACF 1	Vauréal FCM 2	Persan US 1	Sarcelles AAS 4
Centre 5 Saint Ouen AS 2	Centre 6 Cergy-Pontoise FC 1	Centre 7 Eaubonne CSM 2	Centre 8 Groslay FC 1
Entente SSG 1	RC Argenteuil 3	Eaubonne CSM 2	Montigny FC 1
Puiseux-Louvres FC 1	Jouy FC 2	Ermont AmS 2	Groslay FC 1
Saint Ouen AS 2	Cergy-Pontoise FC 1	Entente SSG 2	Cergy-Pontoise FC 5
Goussainville FC 3	Cergy-Pontoise FC 3	Franconville FC 1	Cergy-Pontoise FC 2
Centre 9 St Brice FC 1	Centre 10 Pierrelaye FC 1	Centre 11 Osny FC 1	Centre 12 Soisy AM FC 1
St Brice FC 1	Pierrelaye FC 1	Vexin AS 1	Soisy AM FC 1
St Brice FC 3	St Ouen AS 1	Bezons USO 1	Bouffémont AC 1
Vauréal FCM 1	Montmorency FC 1	Osny FC 1	Cosmo Taverny 1
Herblay ES 1	Garges FCM 1	Osny FC 3	St Prix ES 1
Centre 13 Gonesse RC 1	Centre 14 Ezanville US 1	Centre 15 AJED 1	Centre 16 Eragny FC 1
Goussainville FC 1	Ezanville US 1	AJED 1	Eragny FC 1
Marly ES 1	Eragny FC 2	RC Argenteuil 1	Eragny FC 3
Cormeillais ACS 2	Cergy-Pontoise FC 4	Montmagny FC 1	Courdimanche AS 1
Gonesse RC 1	Villiers FC 2	Ermont AmS 3	Cormeillais ACS 1





MATCH REMIS AU 07/03/2026

CRITERIUM U10

AUVERS ENNERY FC 21 vs BOUFFEMONT ACF 21 : match n° 55357183

CRITERIUM U11

AUVERS ENNERY FC 1 vs BOUFFEMONT ACF 1 : match n° 55375401

CRITERIUM U12

GONESSE RC 22 vs MENU COURT AS 21 : match n° 55397334

DEUIL ENGHIEU FC 21 vs GROSLAY FC 21 : match n° 55397366

CRITERIUM U13

VALLEE DU SAUSSERON 1 vs MONTMAGNY FC 1 : match n° 55395254

DEUIL ENGHIEU FC 2 vs EAUBONNE CSM 1 : match n° 55395326

CRITERIUM U10 AVENIR

SARCELLES AAS 21 vs CERGY PONTOISE FC 21 : match n° 55379758

MATCH REMIS AU 28/03/2026

CRITERIUM U13

DEUIL ENGHIEU FC 2 vs GROSLAY FC 1 : match n° 55395333

1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10

BRUYERES BERNES USM 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55358467- critérium U10 – série 1 Poule B vs DOMONT FC 21 & 22 le 31/01/26

MONTMAGNY FC 22 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55360530 & 55360575 - critérium U10 – série 2 Poules C & D vs FRANCONVILLE FC 22 & 23 le 31/01/26

MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55360710 & 55359129 - critérium U10 – série 2 Poules G & I vs ARGENTEUIL FC 24 & 25 le 31/01/26





GONESSE RC 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55376115 - critérium U10 – série 3 Poule C vs ENTENTE SSG
24 le 31/01/26

CRITERIUM U11 AVENIR

MONTMAGNY FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393241 - critérium U11 Avenir – Poule A vs ST BRICE FC
1 le 31/01/26

CRITERIUM U11

MONTMORENCY FC 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55378771 & 55378937 - critérium U11 – série 2
Poules A & B vs ARGENTEUIL RC 2 & 3 le 31/01/26

CORMEILLAIS ACS 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55379512 - critérium U11 – série 2 Poule E vs VEXIN AS 1
le 31/01/26

MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55379644 & 55379689- critérium U11 – série
2 Poules G & H vs ARGENTEUIL FC 4 & 5 le 31/01/26

ST LEU FC 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55382131 & 55382159 - critérium U11 – série 3 Poules A &
B vs MONTMAGNY FC 2 & 3 le 31/01/26

VILLIERS FC 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55388700 & 55388728 - critérium U11 – série 3 Poules D &
E vs PERSAN & & 2 le 31/01/26

CRITERIUM U12 AVENIR

MERY MERIEL FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55384529 - critérium U12 Avenir – Poule B vs GONESSE
RC 21 le 31/01/26

VILLIERS FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55384531- critérium U12 Avenir – Poule B vs FRANCONVILLE
FC 22 le 31/01/26

CRITERIUM U12

SOISY AM FC 23 & 24 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55397617 & 55397645 - critérium U12 – série 2 Poules
I & J vs VILLIERS FC 22 & 22 le 31/01/26

GOUSSAINVILLE FC 21 & 23 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55397671 & 55397727 - critérium U12 – série 3
Poules A & C vs AJED 21 & 23 le 31/01/26

CRITERIUM U13

CORMEILLAIS ACS 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55395252- critérium U13 – série 1 Poule D vs MAGNY FC
1 le 31/01/26





2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

PLATEAU U6/U7 du 17/01/2026

MARCOUVILLE CITY CPA : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°7 à COURDIMANCHE AS

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10

MONTMORENCY FC 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55358463 - critérium U10 – série 1 Poule B vs PIERRELAYE FC 21 le 24/01/26

THILLAY ESM 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55375885- critérium U10 – série 1 Poule C vs MARLY ES 22 le 24/01/26

VEXIN AS 21 & 22 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55360527 & n° 55360572- critérium U10 – série 2 Poules C & D vs MONTMAGNY FC 22 & 23 le 24/01/26

CRITERIUM U11 AVENIR

VILLIERS FC 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55393265 - critérium U11 Avenir Poule B vs ERAGNY FC 1 le 24/01/26

CRITERIUM U11

GARGES FCM 3 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55378929 - critérium U11 série 2 Poule B vs MONTMORENCY FC 2 le 24/01/26

ARGENTEUIL FC 5 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55379687 - critérium U11 série 2 Poule H vs SARCELLES AAS 3 le 24/01/26

CRITERIUM U12 AVENIR

GARGES FCM 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55384499 - critérium U12 Avenir Poule A vs BEAUCHAMP AS 21 le 24/01/26

FRANCONVILLE FC 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55384528 - critérium U12 Avenir Poule B vs GONESSE RC 21 le 24/01/26





CRITERIUM U12

ST PRIX ES 22 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55397527 - critérium U12 - série 2 Poule F vs OSNY FC 23 le 24/01/26

CRITERIUM U13

GOUSSAINVILLE FC 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395456 - critérium U13 - série 1 Poule D vs SOISY AM FC 1 le 24/01/26

MARCOUVILLE CITY CPA 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55395541 - critérium U13 - série 1 Poule E vs BELLOY ST MARTIN ASC 1 le 24/01/26

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ♦ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ♦ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ♦ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ♦ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ♦ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ♦ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ♦ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ♦ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT





AMENDES

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55378988 & n° 55379122 - critérium U11 série 2 Poules C & D à MAGNY FC le 24/01/26

Amende : 15€ x 2 = 30€

MAGNY FC : Feuilles irrégulières de matchs n° 55378988 & n° 55379122 - critérium U11 série 2 Poules C & D vs VIARMES ASNIERES OL le 24/01/26 (manque n° match et date)

Amende : 10€ x 2 = 20€

SURVILLIERS AVENIR 21 : Non réception de la feuille de match n° 55357204 - critérium U10 Série 1 Poule A vs BOUFFEMONT ACF 21 le 17/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

MONTSOULT BAILLET US 21 : Non réception de la feuille de match n° 55358489 - critérium U10 Série 1 Poule B vs MONTMORENCY FC 21 le 17/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC 21 : Non réception de la feuille de match n° 55376035 - critérium U10 Série 3 Poule A vs ENTENTE SSG 22 le 17/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

SURVILLIERS AVENIR 1 : Non réception de la feuille de match n° 55375422 - critérium U11 Série 1 Poule A vs BOUFFEMONT ACF 1 le 17/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC 2 : Non réception de la feuille de match n° 55378960 - critérium U11 Série 2 Poule B vs EAUBONNE CSM 2 le 17/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

ST OUEN AS 2 & 3 : Non réception des feuilles de matchs n° 55379534 & n° 55379579 - critérium U11 Série 2 Poules E & F vs PONTOISIENNE JS 1 & 2 le 17/01/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

ROISSY US : 1er forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 sur match n° 55395542 – critérium U13 série 1 poule A du 31/01/25 à BELLOY ST MARTIN ASC

Amende : 15€

BELLOY ST MARTIN ASC : Forfait général de votre équipe 2 sur critérium U12 série 2 poule J après parution des calendriers

Amende : 70





APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026 sur les installations de ST BRICE FC
(à confirmer)

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (toute la journée) et
Dimanche 14 Juin 2026 (la matinée)

PROCHAINE REUNION LUNDI 9 FEVRIER 2026



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 4 FEVRIER 2026

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD - MM. MOREIRA - YABAS

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

INFORMATIONS CLUBS

- **510506 – GONESSE** – Demande d'échéancier règlement compte club.

Pour faire suite à la décision de la commission des Finances dans son PV du 13 janvier 2026, l'échéancier accordé n'étant pas respecté, le club est en infraction.

Le règlement sportif s'applique à compter du 27 janvier 2026.

- **560812 – FC PIERRELAYE** – Règlement Compte club.

Pour faire suite à la décision de la commission des Finances dans son PV du 20 janvier 2026, le délai de règlement demandé et accordé n'étant pas respecté, le club est en infraction.

Le règlement sportif s'applique à compter du 27 janvier 2026.





CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 19 janvier 2026 avec une date de règlement arrêtée au lundi 26 janvier 2026 :

- 510506 – GONESSE RC
- 519039 – EAUBONNE CSM
- 550638 – PERSAN US 03
- 551972 – ASC AVICENNE
- 560812 – PIERRELAYE FC
- 560814 – FUTSAL CLUB VLB
- 564044 – PARIS GOUSSAINVILLE FUTSAL

La commission des finances transmet les informations aux Commissions Sportives respectives, pour application du règlement sportif jusqu'à règlement du compte club.

Informations transmises aux Commissions suivantes :

* Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions

* Commission Futsal

Prochaine réunion sur convocation





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 03 FEVRIER 2026

Présents : MM. Plassart – Lacour.

TRES TRES URGENT

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version 5.0.13 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

N'utiliser plus la version FMI 3.9.0.0, cette version est dès à présent retirée du système informatique.

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.





La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

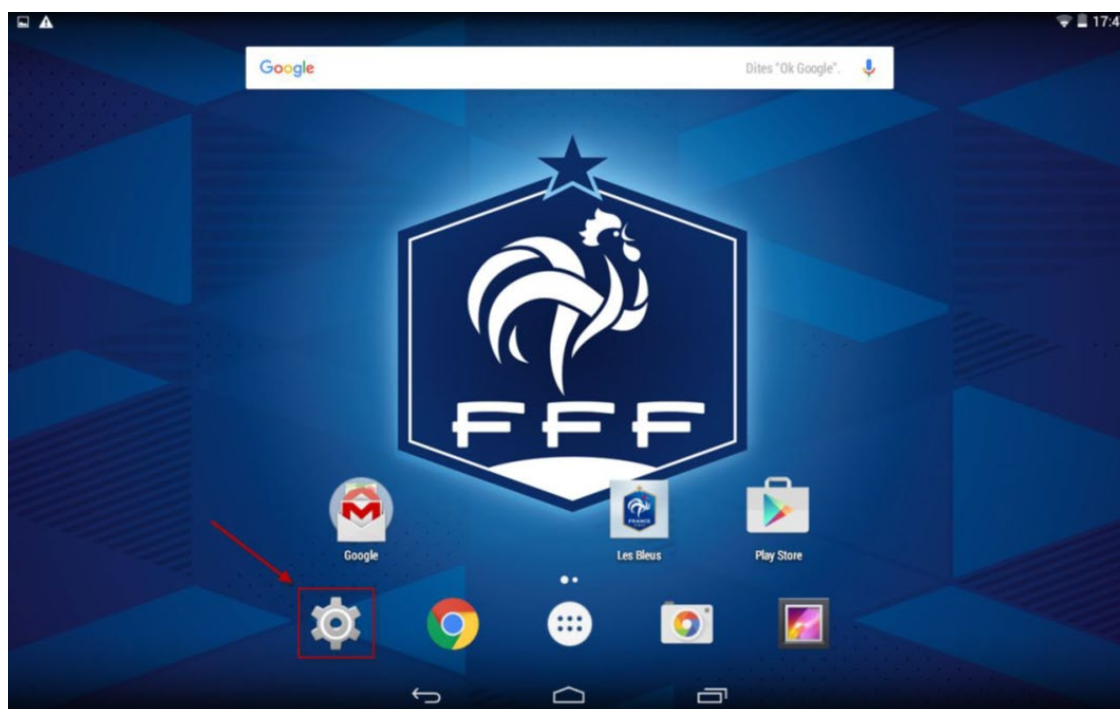
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

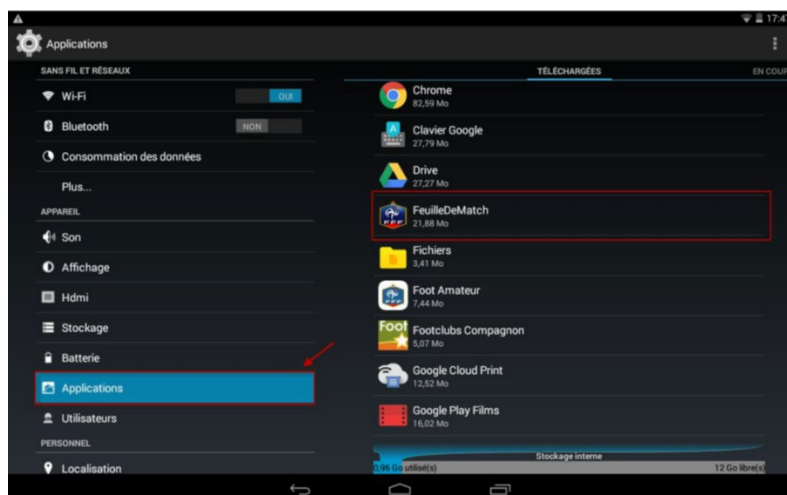




📖 Allez dans paramètres de la tablette.

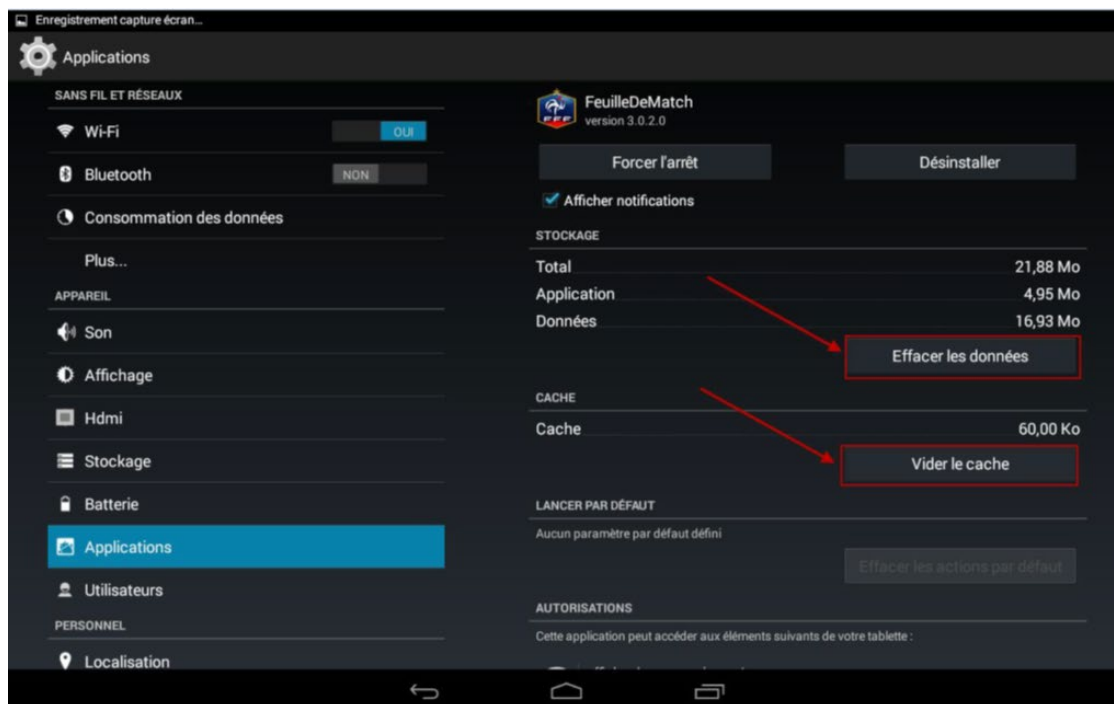


📖 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



📖 Effacer les données et vider le cache

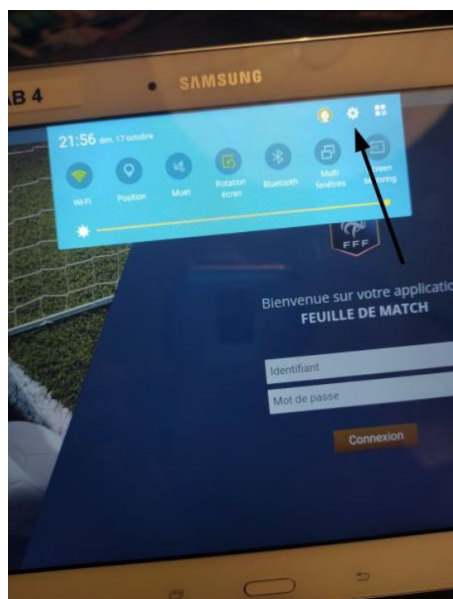




🔗 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

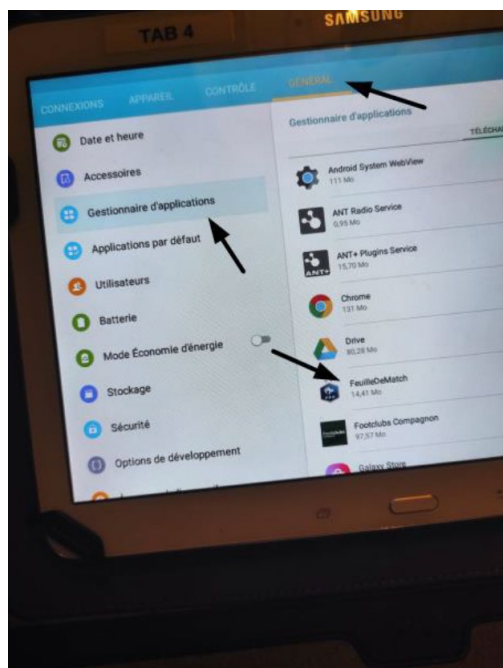
AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

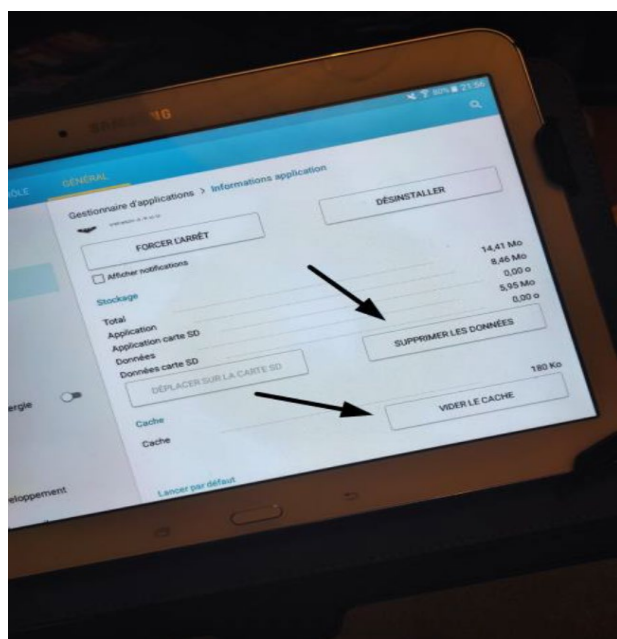


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 27 JANVIER 2026

Présent(e)s : Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mmes S. Lutz - I. Cyprien

Assiste :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires. Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



RETOUR DES TROPHEES

La Commission rappelle auprès de l'ensemble des clubs lauréats de la saison dernière, que la restitution des trophées doit être effectuée au plus tard **le 17 mars 2026**.

Tout retard sera sanctionné **d'une amende de 50€** conformément à l'annexe 2 de l'Annexe Financière 2025 - 2026





COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U15F

CHALLENGE DUPUIS

21 février 2026 à 15h00

1	GOUSSAINVILLE FC 1	ST PRIX ES 1
---	--------------------	--------------

7 mars 2026 à 15h00

2	ECOUEN FC 1	MERY MERIEL FC 1
3	MONTMAGNY FC 1	ASSOC. JEUNES ENGHIEU DEUIL 1
4	COSMO TAVERNY 1	GARGES LES GONESSE FCM 1 ou ENT. VAFF GROSLAY 1
5	ENT. BEAUMONT MOURS 1	MONTMORENCY FC 1
6	CERGY PONTOISE FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
7	ENT. ESSG/FCSAM 1	SARCELLES AAS 1
8	ADAMOIS OL 1	GONESSE RC 1

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - SENIORS F

21 février 2026 à 15h00

Tour de cadrage

1	MERY MERIEL FC 1	PIERRELAYE FC 1
---	------------------	-----------------





1er APPEL FEUILLE DE MATCH

Rencontre n° 55369881 du 31/01/2026 Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel U15

VILLIERS LE BEL FC 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Rencontre n° 55369883 du 31/01/2026 Coupe du Val-d'Oise U15 - Crédit Mutuel

ARGENTEUIL FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1

Rencontre n° 55250067 du 31/01/2026 Coupe du Val-d'Oise U15F - Crédit Mutuel - Challenge Dupuis

GARGES LES GONNESSE FCM 1 / ENT.VAFF GROSLEY 1

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL - U15

FORFAITS AVISES

Rencontre n° 55369880 du 31/03/2026 OSNY FC 1 / SARCELLES AAS 1

OSNY FC forfait

SARCELLES AAS qualifié pour le tour suivant

AMENDE (cf annexe 2 de l'Annexe Financière 2025 - 2026)

OSNY FC : 60€

FRAIS D'ENGAGEMENTS

Suite à une demande d'engagement tardive en CVO Séniors, le club de PRESLES FC n'a pas été intégré à la compétition. L'engagement leur ayant été facturé, la Commission demande le remboursement de la somme prélevée.

CREDIT : PRESLES FC 20€

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 10/02/2026.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 03 FERVRIER 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Gomes—Lacour – Da Mata.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

[Article 3.4](#)

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de MONTSOULT: NNI 954300101

M. GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le vendredi 30 janvier 2026 à 20h00, au Stade du COSEC, rue Francis Combes, pour classement de l'éclairage.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RÉUNION DU 02 FEVRIER 2026 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

Coupe Du Comité U14 / Unique / Unique
Journée du 31 JANVIER 2026

St Brice F.C. 22	Sarcelles Aas 24	St Brice F.C. 22 responsable
------------------	------------------	-------------------------------------

St Brice F.C. 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



Coupe Du Val-D'Oise Crédit Mutuel U15 / Unique / Poule Unique

Journée du 31 JANVIER 2026

F.C. Villiers Le Bel 1	Deuil Enghien Fc 1	F.C. Villiers Le Bel 1 responsable
------------------------	--------------------	------------------------------------

F.C. Villiers Le Bel 1: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Coupe Du Val-D'Oise Crédit Mutuel U15 / Unique / Poule Unique

Journée du 31 JANVIER 2026

Argenteuil Fc 1	Cergy Pontoise Fc 1	Argenteuil Fc 1 responsable
-----------------	---------------------	-----------------------------

Argenteuil Fc 1: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D2 / Unique / Poule A

Journée du 01 FEVRIER 2026

Cergy Pontoise Fc 23	Adamois Ol. 21	Cergy Pontoise Fc 23 responsable
----------------------	----------------	----------------------------------

Cergy Pontoise Fc 23: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U18 D1 / Unique / Unique

Journée du 01 FEVRIER 2026

St Brice F.C. 22	Argenteuil Fc 21	St Brice F.C. 22 responsable
------------------	------------------	------------------------------

St Brice F.C. 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D3 / Unique / Poule B

Journée du 01 FEVRIER 2026

Deuil Enghien Fc 22	Frettoise Es 21	Deuil Enghien Fc 22 responsable
---------------------	-----------------	---------------------------------

Deuil Enghien Fc 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



Anciens D2 / Unique / Poule A

Journée du 01 FEVRIER 2026

Deuil Enghien Fc 31	Auvers-Ennery Fc 31	Deuil Enghien Fc 31 responsable
---------------------	---------------------	--

Deuil Enghien Fc 31 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RÉUNION DU 26 JANVIER 2026 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D3 / Unique / Poule A

Journée du 24 JANVIER 2026

Marcouville City Cp 21	St Prix Es 21	Marcouville City Cp 21 responsable
------------------------	---------------	---

Marcouville City Cp 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U14 D4 / Unique / Poule A

Journée du 24 JANVIER 2026

St Brice F.C. 24	Sarcelles Aas 26	St Brice F.C. 24 responsable
------------------	------------------	------------------------------

St Brice F.C. 24: AMENDE 100€

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule B

Journée du 24 JANVIER 2026

Goussainville Fc 23	Eragny Fc 22	Goussainville Fc 23 responsable
---------------------	--------------	---------------------------------

Goussainville Fc 23: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Anciens D1 / Unique / Unique

Journée du 25 JANVIER 2026

Marly La Ville Es 31	Osny F.C. 31	Marly La Ville Es 31 responsable
----------------------	--------------	----------------------------------

Marly La Ville Es 31: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Seniors Départemental 4 / Unique / Poule C

Journée du 25 JANVIER 2026

Chaumontel Luzarches 2	Neuville S/ Oise As 1	Chaumontel Luzarches 2 responsable
------------------------	-----------------------	------------------------------------

Chaumontel Luzarches 2: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Critérium Plus De 45 Ans / Unique / Poule A

Journée du 25 JANVIER 2026

Ecouen Fc 35	Neuville S/ Oise As 1	Ecouen Fc 35 responsable
--------------	-----------------------	--------------------------

Ecouen Fc 35: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 02 FÉVRIER 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





INFORMATION CLUBS

La commission Futsal informe les clubs que les demandes de match à huis clos sont traitées par la commission CDPME. En aucun cas la commission Futsal ne peut décider d'un match à huis clos entre 2 équipes.

La commission Futsal rappelle qu'un match à huis clos est une sanction disciplinaire et ne peut être proclamée qu'après une mesure d'accord entre les 2 clubs et la CDPME.

Toute demande auprès de la CDPME doit être effectuée par mail officiel au moins **2 semaines** avant la date de la rencontre.

La commission rappelle aussi que tous les clubs peuvent demander à leur charge la présence d'un délégué officiel du DVOF sur les rencontres de championnat ou de coupe.

COURRIERS CLUBS

Bezons Futsal Club : Mail du 27-01-26

Pris note de votre demande de huis clos pour la rencontre du 31-01-26 en Senior D2 contre l'équipe de Montigny Lvdb2. Demande trop tardive. Un délégué officiel du DVOF est désigné sur cette rencontre.

Marcouville City CP : Mail du 28-01-26

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le dimanche 01-02-26.

Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre de challenge U12 le jeudi 05-02-26 à 19H.

Accord de la commission

Avicenne Asc : Mails du 29-01-26

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le samedi 31-01-26 (attestation mairie jointe).

Pris note de votre proposition pour jouer la rencontre le mercredi 04-02-26 à 20H20.

La commission n'ayant pas l'accord du club de Foot Indoor Loisir, reporte la rencontre de senior D2 à une date ultérieure.

Parmain Futsal As : Mail du 29-01-26

Suite diffusion du calendrier phase 2 du critérium U14, le club demande la modification de celui-ci afin d'avoir une alternance correcte entre les équipes U14 et U16.

Les grilles de calendriers de la LPIFF et du DVOF ne correspondant pas, la commission ne peut modifier le calendrier.

La commission reporte la rencontre programmée le 15-02-26.

Foot Indoor Loisir : Mail du 29-01-26

Pris note de votre impossibilité d'être présent pour la rencontre contre Avicenne Asc 2 à 20H20 le 04-02-26.

Pris note de votre demande pour jouer à 21H00 si possible pour le club recevant.

En attente de l'accord du club d'Avicenne Asc

Avicenne Asc : Mails du 02-02-26

Pris note de votre accord pour jouer la rencontre contre Foot Indoor Loisir le mercredi 04-02 à 21H00.

Marcouville City CP : Mail du 02-02-26

Pris note de vos explications concernant le non déroulement de la rencontre de Challenge U14 du 01-02-26 contre Combo Futsal.

Combo Futsal : Mail du 02-02-26

Pris note de vos explications concernant le non déroulement de la rencontre de Challenge U14 du 01-02-26 contre Marcouville City CP.





MATCHS REMIS

SENIOR D2

Match n° 53534877 : Avicenne Asc 2 / Foot Indoor Loisir 1 : le mercredi 04-02-26 à 21H00

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468116 : Parmain Futsal As 21 / Persanaise Cfj 21 : le dimanche 22-02-26 à 11H00

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 53535116 : Asf Argenteuil 2 / Marcouville City CP 3 du 01-02-26

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de Marcouville City CP 3

Asf Argenteuil 2 : 5 Buts 3 Points

Marcouville City CP 3 : 0 But -1 Point

Marcouville City CP 3 : Amende 30€

CONVOCATION

CHALLENGE FUTSAL U14

Match n° 55389211 : Combo Futsal 21 / Marcouville City CP 21 du dimanche 01-02-26 à 12H00

Suite match non joué (absence de certains joueurs de l'équipe de Marcouville).

Mails d'explications des équipes de Combo Futsal et de Marcouville City CP.

La commission convoque pour le lundi 09-02-26 à 19H00

Pour le club de Combo Futsal :

- Le président ou son représentant
- L'arbitre de la rencontre : M Lenglet Arnaud
- L'éducateur responsable de l'équipe U14 : M Ambroise Christopher

Pour le club de Marcouville City CP :

- Le président ou son représentant
- L'éducateur responsable de l'équipe U14 : M El Fakir Youssef

Motif : Match non joué et mails contradictoires des 2 clubs.





COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 07 du 09-02 au 15-02-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 15-02-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	55689142	EAUBONNE CSM 2	7	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	3	Jeudi 12-02 à 21H00
2	55689143	AVICENNE ASC 2	4	MY SARCELLES FUTSAL 2	15	Samedi 14-02 à 18H00
3	55689144	MONTIGNY LVDB 2	13	MONTMAGNY ASFS 2	14	Samedi 14-02 à 17H15
4	55689145	SPORTIFS DE GARGES 2	16	MARCOUVILLE CITY CPA 3	12	Samedi 14-02 à 15H00
5	55689146	GARGES DJIBSON ASC 3	10	GOUSSAINVILLE FC 2	11	Dimanche 15-02 à 14H00
6	55689147	COMBO FUTSAL 2	6	FUTSAL CLUB VLB 2	8	Samedi 14-02 à 18H00
7	55689148	ASF ARGENTEUIL 2	2	SPORTIFS DE GARGES 3	9	Dimanche 15-02 à 18H30
8	55689149	BEZONS FUTSAL CLUB 2	5	AFS VAUREAL 2	1	Dimanche 15-02 à 18H20

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 03 du 12-01 au 18-01-26 ou semaine 07 du 09-02 au 15-02-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 15-02-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.





N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
5	55250156	SPORTIFS DE GARGES 1	10	GOUSSAINVILLE FC 1	8	Samedi 14-02-26 à 15H00
8	55250159	GARGES DJIBSON ASC 2	7	BEZONS FUTSAL CLUB 1	11	Samedi 14-02-26 à 13H30

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

CALENDRIER JEUNES PHASE 2 SAISON 2025 / 2026

Janvier 2026

Sam 03 et Dim 04 Vacances scolaires
 Sam 10 et Dim 11 1/8 Finale Coupes U12 - U14 + Plateau U10
 Sam 17 et Dim 18 J9 Ph 1 Crit U16 + Plateau U8
 Sam 24 et Dim 25 Matches remis U12 - U14 et U16 + Plateau U10

Février 2026

Sam 31 et Dim 01 1/4 Finale Coupes U12 - U14 et U16 + Plateau U8
 Sam 07 et Dim 08 J1 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U10
 Sam 14 et Dim 15 J2 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U8
 Sam 21 et Dim 22 Vacances scolaires J3 Ph2 - Crit U16

Mars 2026

Sam 28 et Dim 01 Vacances scolaires
 Sam 07 et Dim 08 Vacances scolaires - MR
 Sam 14 et Dim 15 J3 Ph 2 - Crit U12 et U14 - J4 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10
 Sam 21 et Dim 22 J4 Ph 2 - Crit U12 et U14 - J5 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8
 Sam 28 et Dim 29 J5 Ph 2 - Crit U12 et U14 - J6 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10

Avril 2026

Sam 04 et Dim 05 1/2 Finale Coupes U12 - U14 et U16
 Sam 11 et Dim 12 J6 Ph 2 - Crit U12 et U14 - J7 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8
 Sam 18 et Dim 19 J7 Ph 2 - Crit U12 et U14 - MR
 Sam 25 et Dim 26 Vacances scolaires - MR

Mai 2026

Sam 02 et Dim 03 Vacances scolaires - MR
 Sam 09 et Dim 10 J8 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U10
 Sam 16 et Dim 17 Finales Coupes U12 - U14 et U16
 Sam 23 et Dim 24 J9 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U8
 Sam 30 et Dim 31 Finales Coupes U12 - U14 et U16





CALENDRIER U12 ET U14

SAISON : 2025 / 2026

CATEGORIE : U12 et U14 Futsal PH 2

GROUPE DE 10

01	02	03	04	05	06	07	08	09
Sa 07-02-26 Di 08-02-26	Sa 14-02-26 Di 15-02-26	Sa 14-03-26 Di 15-03-26	Sa 21-03-26 Di 22-03-26	Sa 28-03-26 Di 29-03-26	Sa 11-04-26 Di 12-04-26	Sa 18-04-26 Di 19-04-26	Sa 09-05-26 Di 10-05-26	Sa 23-05-26 Di 24-05-26
2 - 9	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	8 - 6	9 - 7	1 - 8
4 - 7	5 - 8	6 - 9	7 - 1	8 - 2	9 - 3	1 - 4	2 - 5	3 - 6
6 - 5	7 - 6	8 - 7	9 - 8	1 - 9	2 - 1	3 - 2	4 - 3	5 - 4
8 - 3	9 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 8	5 - 9	6 - 1	7 - 2
10 - 1	2 - 10	10 - 3	4 - 10	10 - 5	6 - 10	10 - 7	8 - 10	9 - 10

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	580869	PERSANAISE CFJ 1
4	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
5	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
6	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
7	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
8	561071	ASF ARGENTEUIL 2
9	550552	SANNOIS FCE 1
10	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	582623	AFS VAURÉAL 1
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 2
3	580869	PERSANAISE CFJ 3
4	580869	PERSANAISE CFJ 2
5	565321	JC ACADEMY 95
6	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
7	561071	ASF ARGENTEUIL 1
8	560866	COMBO FUTSAL 1
9	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
10	550552	SANNOIS FCE 2

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
3		EXEMPT
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	565321	JC ACADEMY 95
6	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
7	550552	SANNOIS FCE 2
8	550552	SANNOIS FCE 1
9	561071	ASF ARGENTEUIL 1
10	561071	ASF ARGENTEUIL 2

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B		
1	580869	PERSANAISE CFJ 1
2	580869	PERSANAISE CFJ 2
3	551445	PARMAIN FUTSAL AS 1
4	582623	AFS VAURÉAL 1
5	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
6	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
7		EXEMPT
8	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
9	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
10	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°7 - Week-end des 07 et 08 Février 2026			
	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	5	Attainville Futsal (1-2) Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges 1
Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Persanaise Cfj (1-2) Marcouville City CP (1-2) Eragny Fc 1
Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	AsF Argenteuil (1-2) Génération Herblay (1-2) Garges Djibson Asc 1 Paris CDG 1
Dimanche 08 Février 2026 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	6	Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Futsal Club VLB (1&2)

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°7 - Week-end des 14 et 15 Février 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Février 2026 (coup d'envoi à 10h00)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	8	Futsal Club VLB (1-2) Ermont Ams (1-2) Marcouville City Cp (1-2) Persanaise Cfj (1-2)
Dimanche 15 Février 2026 (coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	Asf Argenteuil 1 Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Génération Herblay (1-2) Garges Djibson Asc 1



**1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS**

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 31-01 et 01-02-26

Ermont Ams : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 31-01-26

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS**PLATEAUX U8 des 31-01 et 01-02-26**

ASF Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 31-01-26 à Ermont Ams
Futsal Club VLB : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 31-01-26 à Ermont Ams
Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 31-01-26 à Ermont Ams
Marcouville City CP : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 31-01-26 à Ermont Ams
Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 01-02-26 à Persanaise Cfj
Afs Vauréal : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 01-02-26 à Persanaise Cfj
Génération Herblay : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 01-02-26 à Persanaise Cfj

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 24 et 25-01-26

Paris CDG Futsal : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 24-01-26
Les Sportifs de Garges : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 25-01-26

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS**PLATEAUX U10 des 10 et 11-01-26**

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 11-01-26 à Persanais.

PLATEAUX U8 des 17 et 18-01-26

Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 18-01-26 à Afs Vauréal.

PLATEAUX U10 des 24 et 25-01-26

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 24-01-26 à Ermont Ams
ASF Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 25-01-26 à Les Sportifs de Garges





ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 16 et 17 mai 2026 ou 30 et 31 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion : Lundi 08-02-26 à 18H30